



Famille et (trans)parentalité : reconnaître toutes les familles

L'égalité entre familles reste à construire

Depuis l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, des progrès ont été réalisés dans la reconnaissance des familles dans leur diversité, notamment les familles homoparentales et transparentales.

Certaines évolutions législatives sont encore actuellement en discussion au Parlement, comme le projet de loi Bioéthique qui contient l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires ou la réforme de l'adoption.

Pourtant, l'égalité entre les familles n'est pas encore pleine et entière en particulier pour les personnes trans et leurs familles, qui sont totalement oubliées de ces lois ou projets de loi et doivent encore se battre juridiquement pour faire reconnaître leurs droits.

Le manque d'ambition des gouvernements, et les lois a minima, ont fait traîner l'accès et la reconnaissance de toutes les familles. Une des priorités, aujourd'hui, est de reconnaître et d'accompagner la famille comme institution dans sa diversité. Sécuriser les familles déjà existantes en garantissant un traitement juste et équitable de chacun des membres qui la composent, en particulier en cas de séparation, est essentiel pour garantir l'épanouissement de chacune et de chacun et en particulier des enfants.

Reconnaître toutes les familles dans leur diversité

Les écologistes reconnaissent les familles dans leur diversité et considèrent que l'État doit accompagner la société dans ses évolutions en garantissant les droits de toutes et de tous, mais en aucun cas imposer une norme morale patriarcale et obsolète fondée uniquement sur les liens biologiques et matrimoniaux.

Ils et elles réaffirment l'importance de la puissance publique dans la sécurisation des parcours de vie dans l'intérêt des citoyen-ne-s et, en particulier, des enfants. Le lien génétique et le mariage des parents ne doivent plus être les seules reconnaissances de droits parentaux, les parents ne devraient plus avoir à adopter leurs propres enfants s'ils ne sont pas hétérosexuels. A terme, il s'agirait de « dégenrer » le Code civil, c'est-à-dire décorrélérer les droits civils du genre des personnes, pour en faire un grand texte égalitaire.